

Note d'information aux candidats

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (INSCRIPTION ADMISSION CAFFA – Session 2020)

La création du CAFFA introduite par [l'arrêté du 20/07/2015](#) conduit à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant en exercice aux attendus de l'examen.

Au cours de la seconde année, il subit les deux épreuves d'admission. Des modules de formation sont prévus pour préparer les épreuves d'admission.

Inscriptions admission CAFFA

Modalités d'inscription

Les candidats s'inscrivent obligatoirement auprès du rectorat où ils exercent leur fonction.

Seuls les candidats admissibles et les candidats bénéficiant d'une dispense de l'épreuve d'admissibilité (session 2016 ou 2017) peuvent s'inscrire aux épreuves d'admission du CAFFA.

Le registre d'inscription est ouvert du **07 octobre 2019, 12h au 08 novembre 2019, minuit.**

Le formulaire de choix de l'épreuve de pratique professionnelle fait office de formulaire d'inscription.

Le candidat effectue son inscription sur l'application dédiée <https://portail.ac-nancy-metz.fr/caffa> à l'aide de son identifiant académique et de son mot de passe personnel, **entre le 07 octobre 2019, 12h au 08 novembre 2019, minuit.**

Le candidat issu d'une autre académie doit justifier de son admissibilité au CAFFA (copie de l'arrêté d'admissibilité) ou de sa dispense de l'épreuve d'admissibilité - session 2016, 2017 ou 2018- (copie du courrier rectoral) et se rapprocher directement du Service des Examens et Concours – DEC1.

Nature des épreuves

Les épreuves d'admission :

1 - Épreuve de pratique professionnelle

L'épreuve consiste, **au choix du candidat**, soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative – disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés -, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation ou de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien).

2 - Mémoire professionnel

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Le candidat devra déposer son mémoire professionnel entre le **10 février 2020, 12h et le 23 mars 2020, minuit** sur l'application dédiée <https://portail.ac-nancy-metz.fr/caffa>

Calendrier des épreuves d'admission 2020	
Période d'inscription (choix de l'épreuve de pratique professionnelle)	Du 07 octobre 2019, 12h au 13 décembre 2019, minuit
Epreuve de pratique professionnelle	Du 13 janvier 2020 au 03 avril 2020
Période de transmission du mémoire professionnel	Du 10 février 2020, 12h au 23 mars 2020, minuit
Epreuve de soutenance de mémoire (dates provisoires)	Du 11 mai 2020 au 13 mai 2020

Références réglementaires

[Décret n°2015-885](#) du 20/07/2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

[Arrêté du 20/07/2015](#) fixant l'organisation du CAFFA

[Circulaire du 21/07/2015](#) (BO n°30 du 23 juillet 2015)

[Référentiel de compétences professionnelles](#) du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 de la circulaire du 21/07/2015)

[Synthèse des compétences du candidat](#) (annexe 2 de la circulaire du 21/07/2015)